



Communiqué de presse : pour diffusion immédiate

Le Chef des Observateurs de la Mission d'Observation Electorale de l'UE suggère des réformes électorales supplémentaires

Beyrouth, le 25 septembre 2009 – La mission d'observation électorale de l'Union européenne pour les élections législatives libanaises de 2009 a publié aujourd'hui des propositions pour des réformes visant à améliorer le processus électoral et à augmenter la confiance des électeurs dans les prochaines élections.

Les recommandations présentées dans le rapport final de la mission comprennent la création d'un organe indépendant de gestion des élections, des mesures renforcées pour le contrôle des dépenses électorales des candidats et l'introduction de bulletins de vote officiels pré-imprimés pour aider à protéger le secret du vote.

M. José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, qui a dirigé la mission d'observation des élections de juin dernier, est revenu à Beyrouth cette semaine pour présenter le rapport final aux autorités officielles, au monde politique et aux représentants de la société civile.

“Si les élections législatives de juin dernier ont bénéficié des améliorations juridiques apportées l'année dernière, il reste du travail à faire pour mettre le système électoral libanais en phase avec les engagements internationaux du pays”, a déclaré M. Salafranca lors de la conférence de presse.

“Le fort taux de participation pour ces élections législatives témoigne de l'engagement sincère des électeurs dans le processus politique. J'encourage tous les citoyens à porter un grand intérêt aux prochaines réformes électorales qui ont le soutien d'une large part de la société civile et du leadership politique”.

“L'Union Européenne reste profondément engagée pour le renforcement du processus démocratique au Liban et continuera à porter un vif intérêt aux réformes électorales en cours”.

M. Salafranca, député espagnol au Parlement européen, avait également dirigé la mission d'observation électorale de l'UE pour les élections législatives libanaises de 2005. Cette mission avait présenté un certain nombre de recommandations pour des réformes électorales. Certaines d'entre elles avaient été adoptées dans le cadre de la loi électorale de 2008.

Pour les élections législatives de juin dernier, M. Salafranca a dirigé une mission de 100 observateurs venant de 26 Etats membres qui visait à évaluer les préparatifs électoraux, ainsi que le scrutin, le décompte et la classification des résultats.

Le rapport a fait 36 recommandations à l'intention des législateurs. Elles comprennent les points suivants :

- De manière prioritaire, des bulletins de vote officiels pré-imprimés devraient être introduits.



EUROPEAN UNION ELECTION OBSERVATION MISSION
Republic Of Lebanon Parliamentary Elections 2009



بعثة الاتحاد الاوروبي لمراقبة الانتخابات النيابية اللبنانية ٢٠٠٩

- Un organe indépendant de gestion des élections devrait être établi et doté d'une autonomie financière et administrative.
- La capacité d'un organe indépendant de gestion des élections à contrôler les dépenses des candidats durant la période de campagne devrait être renforcée.
- La Constitution devrait être amendée pour abaisser l'âge du droit de vote à 18 ans.
- Le personnel militaire devrait être autorisé à voter.
- Le vote hors du territoire devrait être autorisé pour les prochaines élections législatives.
- La réglementation sur les dépenses électorales devrait être plus précise.
- Une réglementation devrait être introduite pour réduire la mesure dans laquelle le travail des organisations caritatives, des fondations et des réseaux peut être utilisé à des fins de soutien électoral.
- Un cadre plus clair et complet relatif aux plaintes devrait être introduit afin de renforcer la transparence et la responsabilité.
- La loi électorale devrait être clarifiée pour garantir un cadre réglementaire sans ambiguïtés pour les médias.
- Le transfert automatique du lieu d'enregistrement des femmes vers le lieu d'enregistrement de leur mari devrait être changé en priorité, en raison de son caractère discriminatoire.
- La loi qui empêche les femmes Libanaises de transmettre leur nationalité à leurs enfants si elles épousent un ressortissant étranger devrait être amendée car elle dénie à leurs enfants le droit de vote.
- Des actions devraient être entreprises pour garantir l'accès aux bureaux de vote des électeurs physiquement handicapés.
- L'attention devrait être portée sur une réduction graduelle de la prépondérance du confessionnalisme dans le système électoral, pour autant que cela soit l'aboutissement d'un consensus significatif et dans le respect de la protection de toutes les communautés libanaises.
- Le système électoral devrait être réformé pour qu'un certain degré de proportionnalité soit introduit, pour autant que cela soit l'aboutissement d'un consensus significatif.

Le rapport final est publié en arabe, français et anglais. Il peut être téléchargé sur le site internet de la mission www.eueomlebanon.org.

Pour plus d'informations, contactez :

Mme Nuala Haughey, Attachée de presse de l'EU EOM. Portable : +961 71 265749

Email: nuala.haughey@eueomlebanon.org